

CIRCULAIRE N° 5 DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Aux Président(e)s des Ligues régionales
Président(e)s des Comités départementaux pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini

Copie Comité Directeur
Souäd Rochdi
Patrick Ranvier

OBJET : LES CLUBS SPORTIFS ENGAGÉS

SOYEZ UN « CLUB SPORTIF ENGAGÉ »

La FFA soutient le réseau ministériel des « clubs sportifs engagés » et invite ses clubs à rejoindre cette communauté et à proposer leurs projets avant le 8 mars.

Chères Amies, Chers Amis,

Lancé en juin 2023 lors du Grenelle de l'emploi par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et celui des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, le programme « Les clubs sportifs engagés » vise à accompagner les associations sportives dans leur engagement pour développer l'insertion *par et dans* le sport

La FFA soutient cette initiative qui s'inscrit dans son engagement de responsabilité sociétale, sa volonté d'œuvrer en matière d'insertions sociale et professionnelle, affirmée notamment dans le programme « Impulsion 2024 ».

L'objectif alors fixé est d'accompagner l'insertion professionnelle de 10 000 pratiquants et pratiquantes en 2024. En partenariat avec l'État, en cohérence avec la reconnaissance du rôle du sport dans notre société que doit notamment mettre en valeur l'année olympique, la FFA entend mobiliser ses clubs, en particulier dans les quartiers confrontés à des difficultés sociales, pour la conduite d'actions renforcées d'insertion professionnelle au bénéfice des pratiquantes ou pratiquants en recherche de formation ou d'emploi.

La Fédération invite ainsi aujourd'hui tous ses clubs, déjà engagés dans un projet d'insertion par le sport ou qui souhaitent s'y lancer en 2024, à rejoindre cette communauté qui poursuit un triple objectif :

- mobiliser les clubs sportifs sur l'ensemble du territoire national et les outiller pour multiplier le nombre de bénéficiaires d'actions d'insertion ;
- augmenter les liens avec les acteurs du service public et de l'emploi autour d'actions concrètes ;
- permettre aux clubs d'être identifiés par des partenaires publics et privés à l'échelle du territoire sur lesquels ils pourraient s'appuyer pour mener des actions d'insertion.

Cliquer ici → [**Rejoindre la communauté des Clubs sportifs engagés**](#)

Devenir *club sportif engagé* va vous aider et offre une série d'avantages :

- accès à une plateforme pour découvrir les dispositifs existants en matière d'insertion socio-professionnelle, identifier les parties prenantes à solliciter pour mettre en place ces actions, connaître les financements à mobiliser et découvrir les possibilités de formation et d'accompagnement ;
- échange de bonnes pratiques entre membres et mentorat pour mettre en place des actions ;
- participation à des événements par territoire pour mettre en valeur ses engagements et rencontrer les parties prenantes locales ;
- accès à des financements pour des appels à projets spécifiques, tel que *Impact 2024* (voir ci-dessous).

L'APPEL A PROJET IMPACT 2024

A quelques mois de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France, [France Travail](#) s'associe à l'[Agence nationale du Sport](#) et ses partenaires afin d'accompagner des projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Un premier appel à projets « *Impact 2024* » réservé aux *Clubs sportifs engagés* est lancé depuis le vendredi 19 janvier

→ **Déposer un projet**

Trois webinaires présentant chaque axe de cet appel à projets sont programmés en février.

Axe 1 : Identifier des personnes éloignées de l'emploi et les mettre en lien avec le réseau pour l'emploi.
 ⇒ Pour cet axe, ***l'inscription se fera ultérieurement***, date en cours de validation

Axe 2 : Intégrer le club sportif dans les parcours du contrat d'engagement Jeunes
 ⇒ *Inscrivez-vous ici pour participer au webinaire de présentation de cet axe 2* :
 → Jeudi 8 février 13h-14h

Axe 3 : Permettre, grâce au sport, la remobilisation des publics éloignés de l'emploi
 ⇒ *Inscrivez-vous ici pour participer au webinaire de présentation de cet axe 3* :
 → Jeudi 15 février 13h-14h

Pour intégrer ce programme, la structure doit avoir déjà mené une action en lien avec l'insertion sociale et professionnelle par le sport ou s'engager à mener en 2024, au moins une action, parmi la quinzaine proposée (*voir document en annexe*).

Nous restons à votre écoute et nous vous proposerons très prochainement un webinaire de présentation du programme « Les clubs sportifs engagés »

RAPPEL

- Les porteurs de projets doivent : **Rejoindre la communauté des Clubs sportifs engagés**
- Les dossiers sont à déposer **jusqu'au vendredi 8 mars 2024** sur la plateforme dédiée [Impact 2024](#)

Nous vous prions de croire, Chères Amies, Chers Amis, à l'expression de nos cordiales salutations,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL